



Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 septembre 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 123 / 2022 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de permettre les habitations d'un étage dans la zone RES-5076, située au sud de la rue des Prairies.

2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

- Permettre des habitations d'un étage et une hauteur minimale de 4 m dans la zone RES-5076.

Zone visée :

RES-5076

Localisation de la zone visée:

La RES-5076 est située du côté sud de la portion de la rue des Prairies comprise approximativement entre les rues Robert-Biron et Joane, au nord de l'aire écologique Stoybroumont.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 18 octobre 2022 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

- la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 123/2022;
- le projet de règlement n° 123/2022.

Trois-Rivières, ce 28 septembre 2022

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002